



**Bureau communautaire
Mardi 07 Février 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI,

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions dans le cadre de l'acquisitions d'équipement pour le théâtre – Plan LED spectacle vivant d'Occitanie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité. Le Bureau communautaire a également délégation pour signer toutes les conventions de groupement de commande relatives aux procédures d'achat groupé.

Considérant que l'organisme Occitanie en scène – Agence régionale du spectacle vivant en Occitanie – porte un projet intitulé « Plan LED Spectacle Vivant en Occitanie », visant à accompagner la transition énergétique des structures de spectacles vivant, plus précisément concernant l'équipement scénique des organisateurs de spectacles, vers la technologie Led.

Considérant que ce projet , prenant la forme mutualisée d'équipement portée et coordonnée par Occitanie en scène pour ses adhérents, est co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du FEDER et au titre des crédits du plan de relance REACT EU, en lien avec la priorité d'investissement « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19

et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie », action « Réhabilitation énergétique du logement social et des bâtiments publics et privés. »

Considérant que le projet « Plan LED Spectacle Vivant en Occitanie » permet à la fois :

- De répondre aux enjeux climatiques dans le domaine culturel
- D'être une déclinaison concrète du plan de transformation de la Région
- De faire économiser sur les charges de structure pour mieux renforcer les budgets destinés à l'artistique
- De constituer des dépenses de relance économique post COVID

Considérant que dans le cadre de ce « Plan LED Spectacle Vivant en Occitanie », Occitanie en scène met à disposition du Sillon - Théâtre de la Communauté de communes du Clermontais, du matériel d'éclairage technique pour une valeur de 89 079.98 € acquis avec le soutien des fonds FEDER pour une durée de 36 mois. A l'issue de cette période de 36 mois, le matériel sera cédé au Sillon à titre gratuit. En contrepartie, la communauté de communes du Clermontais s'engage à verser la somme de 6 235.60 €, à Occitanie en scène. Cette participation financière représentant 7% du montant du matériel couvre l'ensemble des coûts d'investissement et des coûts annexes relatifs au matériel mis à disposition puis cédé au Théâtre.

Détail du matériel mis à disposition – valeur prévisionnelle totale de 89 079.98€ TTC :

Marque de référence du matériel	Type matériel	Références (ou équivalent)	PU TTC Estimatif	Quantités	Montant total TTC
Clay Paky	Asservis	Mini B	2 313,36 €	4	9 253,44 €
x	Flight case	flight case 4 X Mini B	952,27 €	1	952,27 €
ETC	Avec Optique amovible	Lanterne Source Four Led série 3 Lustr X8	2 387,62 €	8	19 100,93 €
ETC	Avec Optique amovible	Zoom 25/50 pour Source Four Led	502,66 €	4	2 010,62 €
ETC	Avec Optique amovible	Zoom 15/30 pour Source Four Led	502,66 €	4	2 010,62 €
Clay Paky	PARs	Actoris Par led (Mini B sur lyre fixe)	1 836,00 €	12	22 032,00 €
R.Juliat	PC-Fresnels	ZEP 360LF2 - 300W	2 301,29 €	8	18 410,30 €
R.Juliat	Retrofit	TRAPPE LED SULLY 200W COULEUR	1 530,98 €	10	15 309,79 €

Monsieur REVEL propose de solliciter :

- du matériel d'éclairage technique pour un montant de 89 079.98 euros TTC. Le reste à charge pour la Communauté de communes serait de 6 235.60 euros.

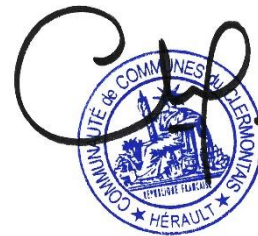
Il s'agit donc de demander un financement à hauteur de 93 % auprès d'Occitanie en scène portant sur l'acquisition du matériel d'équipement pour un total de 89 079.98 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès d'Occitanie en scène la livraison d'un matériel d'éclairage d'un montant de 89 079.98 euros pour l'acquisition dudit matériel à titre gratuit après la période de mise à disposition de 36 mois. En contrepartie, la Communauté de communes recevra un appel de versement de 6 235.60 euros de reste à charge dont elle devra s'acquitter avant le 30 juin 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 15 février 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20230217-2023-15B-AU
Date de télétransmission : 23/02/2023
Date de réception préfecture : 23/02/2023